

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR TOLOSAN

Séance du 22 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le 25 novembre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Tolosan régulièrement convoqué se sont réunis à 18 h30 la salle des mariages de la mairie de Saint-Sauveur.

Votants :

4C : Roland CLEMENCON, Didier LAFFONT, Alain CLUZET, Denis DULONG, Joël MELAC

CCCB : Sabine GEIL-GOMEZ, Patrick CATALA, Veronique CHEME, Thierry SAVIGNY, Daniel ANTIPOT, Joël CAMART, Patrice SEMBERBONI, Frédéric MARTIN,

C3G : Daniel CALAS, Edmond VINTILLAS, Jean-Claude MIQUEL, Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, André FONTES, Veronique MILLET, Brigitte GALY,

CCF : Philippe PETIT, Guy NAVLET, Hugo CAVAGNAC, Colette SOLOMIAC, Jeanine GIBERT, Fabrice MARELO, Denis BRUN, Jean-Paul VASSAL, Jacques OF

CCSG : Jean BOISSIERES, Jean-Claude ESPIE, Nicolas ALARCON, Philippe PETRO, Christian OUSTRI, Françoise CHAPUIS-BOISSE, Jean-Luc LACOME, Jean-Louis FLORES, Marie-Laure BAVIERE, Joséphine LABAYEN-REMAZEILLES

CCVA : Jean-Marc DUMOULIN, Éric OGET, Roger VIALAS, Hanan BELGIONO, Nathalie GILARD, Robert SABATIER, Jean-Michel JILIBERT,

Absents ayant donné procuration : Philippe SEILLES, Michel ANGUILLE, Daniel DUPUY, Gérard JANER, Gilles MARTIN, Chantal AYGAT, Herveline JACOB, Didier ROUX, Vincent LAVIGNOLLES, Wilfrid SABIRON

Secrétaire : Éric OGET

Nombre de délégués : 47

Quorum : 24 + 1

Date de convocation : 16-12-2015

Membres présents : 47

Membres absents excusés : 10

Suppléants : 10

Vote : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abst. : 0

Domaine : LEADER/ GAL

Délibération n°: 15/11

Objet : Nombre de membres composant le GAL du PETR Tolosan

Un Groupe d'Action Locale (GAL) constitue un ensemble de partenaires socio-économiques privés et publics, sur les territoires ruraux (élus locaux, représentants d'établissement publics ou d'entreprises, chambres consulaires, associations...) qui, sur la base de la candidature LEADER définit une stratégie ciblée pour le territoire de projet.

La parité société civile/ élus est fixée par convention :

« Dans la composition du comité de programmation, les autorités publiques ou un groupement d'intérêt ne peuvent représenter plus de 49 % des droits de vote. » **Donc, la société civile a 51% des voix minimum.**

Dans notre candidature Leader, nous avons proposé des membres qui pouvaient entrer dans la composition du GAL (cf. page 59) : il y a 21 structures qui sont citées. Si on ajoute le collège élus, composé de 19 membres, le GAL devient une structure de 40 membres titulaires et 40 suppléants. Les GAL sont constitués d'une vingtaine de membres.

Par souci d'efficacité et de fonctionnement, le Président propose un GAL composé de 27 membres :

Pour la société civile, 14 membres titulaires et 14 membres suppléants

- Le président du conseil de développement territorial
- Les 3 présidents des chambres consulaires
- Le président du Syndicat de l'AOC des Vins de Fronton
- Le président de l'AOC Ail de Cadours
- Un représentant du Comité Départemental du Tourisme
- Deux représentants d'association d'insertion socioéconomique
- Un représentant d'une structure relevant du champ social
- Un représentant de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Un représentant d'une association culturelle
- Un représentant des associations Développement Durable et environnement
- Un représentant du secteur associatif de la mobilité ou d'entreprise du transport

Pour le collège des élus, il y aura donc mécaniquement 13 membres titulaires et 13 membres suppléants.

Il convient que chaque communauté de communes désigne deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour que cette délibération soit prise lors du prochain Comité Syndical.

Par ailleurs, Il est proposé que :

- ⇒ Le Président du PETR Tolosan soit membre de droit
- ⇒ Chaque Vice-Président soit membre du GAL, s'il le désire,
- ⇒ Il convient donc de désigner le second titulaire ainsi que les deux délégués suppléants.
- ⇒ Le Président du PETR Tolosan soit candidat à la présidence du GAL.

Entendu l'exposé du Président,

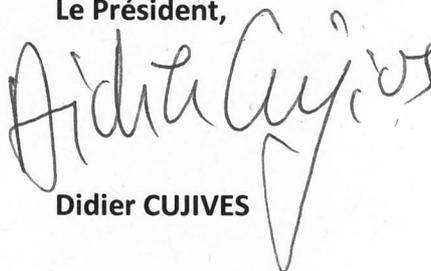
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à la majorité (Contre 5 voix - pour 41 voix) que

Le Groupe d'Action Locale du PETR Tolosan sera composé de 27 membres titulaires, dont :
14 membres titulaires (et 14 membres suppléants) représentant la société civile
13 membres titulaires (et 13 membres suppléants).représentant le collège des élus

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 22 décembre 2015.

Le Président,



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 25 novembre 2015
Au registre sont les signatures